



COMPTE-RENDU
de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 03 Octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf et trois octobre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle de la Mairie Les Plans, sous la présidence de Monsieur BARONI Gérard, Maire.

Dix élus étaient présents ou représentés. Éric GRAVIL retenu par son travail.

Le dernier procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mme Coralie ARNAL est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants, compte tenu de l'urgence de la situation :

- Travaux de voirie sur chemins communaux - Choix des entreprises.
- Travaux sur réseau d'assainissement collectif - Choix des entreprises.

Le Conseil Municipal vote l'urgence et les modifications de l'ordre du jour à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- Recensement de la population 2020,
- Conservation des archives municipales - Etat Civil,
- Extension de la voirie communale - Dotation Solidarité Rurale 2020,
- Décision modificative n°3 - Budget M14 - Travaux de réparation de la voirie et choix de l'entreprise.
- Décision modificative n°4 - Budget M14 - Installation d'une alarme,
- Décision modificative n°1 - Budget M49 et choix de l'entreprise.
- Emprunt budget M49 - Travaux Assainissement Collectif,
- Convention transfert Actif/Passif 2020 - Compétence Assainissement Collectif - Alès Agglomération,
- Motion de soutien aux Parents d'élèves du regroupement scolaire,
- Questions diverses.

1/ RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du prochain recensement qui aura lieu sur la commune du Jeudi 16 janvier au Samedi 15 février 2020.

Madame MARCELLIN Claire ayant déjà été désignée comme coordonnatrice communale, il convient de recruter l'agent recenseur et de fixer le montant de son indemnité de fonction.

Il propose la candidature de Mme BAUDET Soazic et propose de fixer l'indemnité de fonction pour cette mission à 1 000 € net.

Après délibération, le Conseil Municipal retient à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire et lui demande de recruter l'agent recenseur et de procéder à toutes les formalités préalables à cette nomination : arrêté et contrat de travail.

L'INSEE devra également être tenu informé de cette décision.

2/ CONSERVATION DES ARCHIVES MUNICIPALES - ETAT CIVIL

Monsieur le Maire indique qu'une inspection réglementaire des archives municipales va être effectué par la Direction des Archives Départementales du Gard courant décembre afin d'y procéder à un



contrôle scientifique et technique. Ce contrôle porte sur les conditions de collecte, de tri, d'élimination de documents courant, le traitement, le classement, la conservation et la communication des archives.

Monsieur le Maire indique que les plus anciennes archives de la commune peuvent être retirées par les archives Départementales qui ont cette compétence selon l'article L 212-11 du Code du Patrimoine modifié par la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Il est prévu pour les communes de moins de 2000 habitants que « *les documents de l'Etat Civil ayant plus de 150 ans de date, les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins 30 ans et les autres documents d'archives ayant plus de 100 ans de date (...) sont déposés aux archives départementales.* »

Toutefois, le même article indique qu'après déclaration auprès du représentant de l'Etat dans le Département, la commune peut conserver elle-même ces documents ou les déposer aux archives du groupement de collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- Accepte de conserver en Mairie les documents de l'Etat Civil ayant plus de 150 ans de date, les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en service depuis au moins 30 ans et les autres documents d'archives ayant plus de 100 ans de date,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration auprès du Préfet du Gard et du sous-préfet du Gard afin d'obtenir une dérogation à l'article L 212-11 du Code du Patrimoine.

3/ EXTENSION DE LA VOIRIE COMMUNALE - DOTATION SOLIDARITE RURALE 2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 05 mars 2016 concernant la rétrocession de la RD793 effectuée entre le Département et la commune des Plans.

Monsieur le Maire indique que cette délibération doit être corrigée sur la longueur de voirie.

En effet, la délibération indique une distance de 350 m alors que la rétrocession de la RD793 concerne le PR+00 au PR+360 m soit une longueur de voirie communale supplémentaire de **360m** qui doit être prise en compte au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification et demande à Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Préfecture du Gard pour une modification de la voirie communale au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2020.

4/ TRAVAUX DE VOIRIE SUR CHEMINS COMMUNAUX

A/ Choix de l'entreprise :

M. le Maire indique que sur les trois entreprises sollicitées une seule a répondu à notre demande.

En cette fin d'année, la majorité des entreprises ont un planning de travaux complet.

L'entreprise JOFFRE TP, seule entreprise ayant répondu, est choisie à l'unanimité pour effectuer nos travaux de voirie pour une somme de 20 383.40 euros TTC.

B/ Décision Modificative N°3 – Budget M14

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants sur le compte 2151 – Opération 16 003 « Travaux de voirie » afin de réaliser ces travaux urgents d'amélioration de la voirie communale et pour des raisons de sécurité :



Dépenses d'Investissement

Compte 2135/ Op. 40 « Aménagement tronçon RD293 Berguine/Leiras » - 7 800.00 euros

Compte 2151/ Op. 16 003 « Travaux de voirie » + 7 800.00 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le transfert de crédits proposé.

5/ DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET M14

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants sur le compte 2188 – Opération 16 002 « Matériel informatique, mobilier et autres » afin d'installer une alarme dans le bâtiment de la Mairie et prévoir l'installation prochaine d'un défibrillateur devant la Mairie :

Dépenses d'Investissement

Compte 21538/ Op. 38 « Travaux renforcement réseau Mas Palade » - 3 600.00 euros

Compte 2188/ Op. 16 002 « Matériel informatique, mobilier et autres » + 3 600.00 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le transfert de crédits proposé,

6/ DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET M49 – Assainissement.

A/ Choix de l'entreprise :

M. le Maire indique que deux entreprises ont été sollicitées et une seule a répondu à notre demande. En cette fin d'année, la majorité des entreprises ont un planning de travaux complet.

L'entreprise SGTP, seule entreprise ayant répondu, est choisie pour effectuer ces travaux pour un montant de 25 628.40 euros TTC.

Il est nécessaire de réaliser les derniers travaux d'extension du réseau d'Assainissement collectif avant le transfert de la compétence à Alès Agglomération. Ces travaux seront ainsi réalisés en novembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit l'entreprise SGTP pour réaliser les travaux sur le réseau d'assainissement collectif sur les chemins du Temple et de la Pointue.

B/ Décision Modificative n°1 – Budget M49 – Assainissement

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits suffisants en Dépenses d'Investissement sur le compte 2158 – Opération 12001 « Travaux Assainissement collectif » par un complément de 6 000 euros et de prévoir, en recette d'investissement, un emprunt à court terme correspondant, afin de couvrir la récupération du FCTVA 2021 et des prochaines Participations à l'Assainissement Collectif (PAC) :

Dépenses d'Investissement

Compte 2158 / Op. 12001 « Travaux Assainissement collectif » + 6 000.00 euros

Recettes d'Investissement

Compte 1641/ ONA « Emprunt auprès d'établissements de crédit » + 6 000.00 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le transfert de crédits proposé.



7/ EMPRUNT BUDGET M49 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de la Caisse d'Epargne afin de financer les derniers travaux d'extension du Réseau d'Assainissement Collectif et nécessaires sur les Chemins du Tomple et de la Pointue.

Monsieur le Maire propose de contracter cet emprunt court terme afin de préfinancer le FCTVA qui sera perçu en 2021 et les Participations à l'Assainissement Collectif (PAC) qui seront recouvrées en 2020-2021. Monsieur le Maire a reçu la proposition suivante de la Caisse d'Epargne :

- **Emprunt Court terme**

Montant	6 000 euros
Durée	2 ans
Taux fixe des intérêts	0.55 % l'an
Périodicité échéance	Annuelle
Frais de dossier	30 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend l'engagement de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer le contrat entre la commune et la Caisse d'Epargne 254 rue Michel Teule - 34 080 MONTPELLIER.

8/ CONVENTION TRANSFERT ACTIF/PASSIF 2020 - COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ALES AGGLOMERATION

Monsieur le Maire indique que le budget M49 communal sera intégralement transféré à Alès Agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de transfert Actif/Passif a été réalisée entre la commune des Plans et Alès Agglomération en 2013 concernant le transfert des biens d'Assainissement Collectif (Actif) et les emprunts correspondant (Passif).

La communauté d'Alès Agglomération avait récupéré également l'intégralité des recettes issues de la facturation de l'Assainissement Collectif, aux administrés des Plans mais également une part de la Participation de l'Assainissement Collectif (PAC) à hauteur de 1 400 euros sur un total de 3 000 euros.

La commune des Plans a conservé les travaux d'Extension du réseau d'Assainissement Collectif et la part communale de la PAC soit 1 600 euros par nouvelle habitation.

Monsieur le Maire indique que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif ont été réalisés sur la commune depuis 2014, des travaux vont être également réalisés en novembre 2019 et que les terrains de 2 stations de relevage n'ont pas été transférés en comptabilité en 2013.

De plus, un emprunt court terme de 6 000 € permettant de préfinancer (FCTVA/ PAC) une partie des travaux prévus en novembre 2019 et non couverts par l'autofinancement du budget M49 vient d'être contracté et doit être transféré à l'Agglomération d'Alès.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention relative au transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune vers Alès agglomération au 1^{er} janvier 2020 et tout document en cours et à venir afférant à cette décision.



Les Plans

Bien Vivre la Ruralité dans le Gard

9/ MOTION DE SOUTIEN AUX PARENTS D'ELEVES DU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Monsieur le Maire indique avoir reçu une motion des parents d'élèves du regroupement scolaire d'Allègre-Brouzet-LesPlans-Navacelles demandant d'améliorer les conditions d'accueil des enfants en période de fortes chaleurs notamment dans le car scolaire, les classes des écoles et la cantine de Brouzet Les Alès. Au mois de juin dernier, des températures très élevées ont été relevées dans ces locaux et dans le bus scolaire (43 °C à l'intérieur) pouvant mettre en danger la santé et la sécurité des élèves et du personnel du regroupement scolaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité apporte son soutien aux Parents d'élèves et vote la motion présentée.

QUESTIONS DIVERSES

GRILLADES SAMEDI 16 MAI 2020.

Monsieur le Maire indique que l'Association des Parents d'Elèves du regroupement scolaire d'Allègre-Brouzet-Navacelles-Les Plans, propose d'organiser le traditionnel repas/grillades pour les Esplanins **Samedi 16 Mai 2020** à la salle municipale des Plans.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition.

MOTION « Nous voulons des COQUELICOTS »

Monsieur le Maire indique avoir reçu d'un administré, une demande de soutien à la démarche zéro pesticide, avec une intervention du Conseil municipal auprès du Président de la République.

Après lecture de la lettre et de la motion présentée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'envoyer une lettre à M. le Président de la République, avec copie aux décideurs Européens et Nationaux et de soutenir la motion présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.